

**Arrêté du 23 décembre 2013 fixant le tableau d'avancement
pour l'accès au grade de psychologue hors classe de la protection judiciaire de la jeunesse
au titre de l'année 2014**

NOR : JUSF1332000A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 96-158 du 29 février 1996 modifié portant statut particulier du corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 fixant les taux de promotion dans les corps spécifiques de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la justice pour les années 2014, 2015 et 2016 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 21 novembre 2013 ;

Sur proposition de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRÊTE

Article 1

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de psychologue hors classe au titre de l'année 2014 :

- | | | |
|-----|---|-------------------------------|
| 1. | Mme JASMIN (MAATIT) Valérie | UEMO Le Raincy |
| 2. | Mme GUILLAUME (DEMEERSSEMAN) Emmanuelle | UEMO Massy |
| 3. | Mme MASSOT (FILLARD) Céline | UEHC Saint-Genis-les-Ollières |
| 4. | Mme PEYRE Alexia | UEHC Pantin |
| 5. | Mme BIDAUX (MAITROT) Caroline | UEMO Besançon 1 |
| 6. | Mme JAFFRELOT (JADOUL) Christiane | UEMO Lorient |
| 7. | Mme FRESSE (FLECHET) Hélène | UEMO Dijon |
| 8. | Mme KUNTZELMANN (VALETTE) Stéphanie | UEMO Carpentras |
| 9. | Mme TINTILLIER Céline | UEHC Rouen |
| 10. | Mme LORMEL (LE-BLOZEC) Magali | UEMO Guingamp |
| 11. | Mme LACOUR Claire | UEMO Tarbes |

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 23 décembre 2013.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice de la protection judiciaire de la
jeunesse,

Catherine SULTAN